



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 9/12/14

« RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS ENSEIGNANTS DANS LE DÉPARTEMENT »



Pour rappel, du fait du déficit de personnels sur le département depuis la rentrée, comme cela était prévisible et pour pallier le manque de personnels dans le département, l'Inspecteur d'Académie va donc embaucher dès la rentrée de Janvier, **30 contractuels**. Une première dans le département !

Un groupe de travail s'est réuni encore ce matin à l'IA pour faire le point sur les recrutements.

Rappelons aussi que le SNUipp-Fsu redit son opposition de principe quant à ce recrutement : précarité de ces personnes qui n'ont aucune perspective d'embauche ni d'emploi définitifs dans la Fonction Publique à l'issue de ce contrat à durée déterminée, des embauches qui sont autant d'entorses et de mises en cause du statut des enseignants de l'école publique et pourtant enseigner est un métier qui s'apprend ! Sans que cela ne remette en cause ou ne préjuge de l'investissement ou des qualités de ces personnes.

Plus de 200 candidatures recensées et 84 personnes au final convoquées pour passer aujourd'hui un entretien à l'IA avant décision définitive. 30 seront retenues, une liste complémentaire sera établie. Contrats de droit public de 6,5 mois du 15 décembre 2014 au 5 juillet 2015. Avec une rémunération à partir de **1699.31 euros bruts**.

Une "formation- information" est prévue la semaine prochaine à l'Espe avant la prise de poste à la rentrée de janvier.

Le SNUipp a demandé à ce que ces personnels aient connaissance de leur remplacement dès mercredi prochain afin de pouvoir anticiper un temps soit peu celui-ci. Accord de l'IA.

Ces personnels seront rattachés et gérés par les circonscriptions pour être affectés sur des remplacements a priori plutôt courts qui peuvent concerner tout type de congé. il pourrait aussi arriver qu'ils soient affectés sur des remplacements plus longs en fonction des besoins.

Le SNUipp-Fsu a également rappelé son "inquiétude" quant à la formation et le suivi de ces personnels et à la charge de travail supplémentaire pour les collègues maîtres formateurs, notamment les conseillers pédagogiques qui sont en première ligne sur ce dossier pour l'IA. Quid dès lors de l'augmentation de leurs indemnités kilométriques ??

Le suivi de ces personnels "sur le terrain" risque de fait d'être très réduit...

Question aussi a été posée pour mener certaines activités comme accompagner les élèves à la piscine par exemple. A suivre au cas par cas...

De même nous avons demandé le versement d'indemnités de remplacement si ces personnels étaient affectés comme remplaçants. Le statut de ces personnels ne le permet pas...

De même, nous avons demandé à ce que les personnes recrutées et qui s'étaient inscrites au Crpe cette année puissent bénéficier des 2 jours de révision prévus dans les textes avant les épreuves. A suivre.

A noter que la période d'essai est prévue jusqu'au 15 février; la première paie sera versée sur le salaire de janvier.

Nous avons également rappelé la vacance de postes de psychologues sur Nice 1 et Nice 3 et la nécessité de lancer un appel à candidature, à l'attention des collègues PE ou instituteurs titulaires et détenteurs des titres requis, pour ces deux postes pour permettre une prise de poste dès janvier. Réponse IA: un appel sera lancé mais que sur un seul des deux postes à pourvoir faute de moyens suffisants.

De même nous avons rappelé la nécessité, comme l'avait acté l'IA à la dernière Capd, de relancer un appel pour le poste de coordonnateur Zep Bon Voyage (appels précédents étant restés improductifs)

Pour information, la répartition des contractuels par circonscriptions:

Antibes : 1;	Nice1: 1;
Cagnes/Mer : 1;	Nice 2: 2;
Cannes: 3;	Nice3: 2;
Carros Trois Vallées: 1;	Nice 4: 2;
Grasse: 1;	Nice 5: 2;
Le Cannet: 3;	Nice 6: 1;
Menton: 2;	Saint André: 4;
Val de Siagne: 1;	Valbonne: 2;
Vence: 1.	